

RAPPORT D'ÉVALUATION DE PAYS N° 8



RAPPORT D'ÉVALUATION DE PAYS
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGERIA



OCTOBRE 2008

NOTE DE SYNTHÈSE

1. CONTEXTE

- 1.1 Le Nigeria s'est libéré de la domination britannique et a acquis son indépendance en 1960. Le Nigeria a été parmi les premiers pays à adhérer au MAEP lors du Sixième Sommet de la réunion du NEPAD HSGIC qui s'est tenu à Abuja, au Nigeria, le 9 mars 2003.
- 1.2 Le Nigeria a été évalué par ses pairs lors du 9^e Sommet du Comité des chefs d'État et de Gouvernement participant au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs [Forum du MAEP] le 29 juin 2008 à Sharm El Sheik, en Égypte, en juin 2009

2. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS POUR LES QUATRE DOMAINES THÉMATIQUES

Démocratie et bonne gouvernance politique

- 2.1 Le Nigeria est doté d'une profusion de ressources humaines talentueuses, variées et dynamiques dans les domaines politiques, socioculturels et économiques. En dépit de ces atouts, les dirigeants politiques du Nigeria doivent encore résoudre les problèmes de gouvernance démocratique et politique du pays de manière satisfaisante et concilier des intérêts ethno-régionaux contradictoires. Le pays est également confronté au défi récurrent de la gestion du processus et des avantages du développement économique visant à assurer une répartition équitable de la richesse et de la croissance dans le pays.
- 2.2 Le pays a ratifié un certain nombre de traités internationaux majeurs. Néanmoins, ces traités doivent être soumis à des procédures législatives complexes aux niveaux fédéral et des États pour qu'une loi soit adoptée. Ce processus prend du temps. En outre, certains traités fondamentaux, qui garantiraient des libertés individuelles pour les particuliers, doivent encore être ratifiés. La plupart des Nigériens ne connaissent pas les conventions internationales qui ont été ratifiées par le gouvernement, et ne peuvent donc pas poursuivre activement la réalisation des différents droits et libertés garantis par les conventions.
- 2.3 Le Nigeria a excellé dans la promotion du règlement pacifique de différends au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il a également contribué à contenir des conflits dans plusieurs pays africains, comme l'Angola, le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC), la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Rwanda, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie et le Zimbabwe, pour n'en citer que quelques-uns. Le Nigeria également contribué aux mouvements de libération qui ont conduit à l'indépendance de pays africains comme la Namibie, le Mozambique et l'Afrique du Sud. Promouvant la paix et la coexistence, le Nigeria a accepté de se conformer à un arrêt de la Cour internationale de Justice sur un différend frontalier de longue date avec le Cameroun concernant la Péninsule de Bakassi, potentiellement riche en pétrole.
- 2.4 Nonobstant ce qui précède, le Nigeria a été impliqué dans des conflits militaires et intraétatiques. Le plus notable d'entre eux est la guerre du

Biafra. Ces conflits ont partiellement retardé l'émergence de la démocratie politique et du développement économique dans le pays. Les principales causes des conflits intraétatiques incluent l'inégalité sociale et économique généralisée, la répartition des richesses (notamment des ressources pétrolières), l'intolérance religieuse, ainsi que la manipulation et la représentation politique. Les questions d'identité et d'origine ethnique ont leur propre dynamique et contribuent à ces conflits. En l'absence de système d'alerte précoce efficace, l'efficacité des interventions visant la résolution des conflits aux niveaux national et interétatique est limitée.

- 2.5 Un régime civil est revenu au pouvoir en 1999. La Constitution actuelle du Nigeria, qui est le fondement de la démocratie nigériane, a été promulguée la même année. Depuis lors, le Nigeria a organisé trois élections présidentielles et législatives en 1999, 2003 et 2007. Ces événements ont contribué à promouvoir la démocratie Constitutionnelle dans le pays. Cependant, une concentration excessive du pouvoir par le gouvernement central inhibe un véritable fédéralisme. Les pouvoirs excessifs de l'exécutif vis-à-vis du législatif et du judiciaire - un héritage de la longue période de régime militaire - entravent la réalisation dans la pratique du principe de la séparation des pouvoirs et de ses contrôles et équilibres inhérents.
- 2.6 Le gouvernement a introduit plusieurs réformes de la fonction publique depuis 1999. Cela n'a cependant pas résulté sur une fonction publique efficace, responsable et efficiente. Des questions de démotivation telles que la mauvaise rémunération, le clientélisme, la réponse lente face aux changements technologiques et aux méthodes d'organisation modernes, la corruption et une grave indiscipline caractérisent la fonction publique. Celles-ci ont entraîné une baisse de l'efficacité, de l'efficacité et de la productivité. Des stratégies à multiples aspects sont nécessaires pour parvenir à la normalisation et à l'adoption de politiques de développement du personnel appropriées, essentielles pour le développement d'un service public professionnel et efficace.
- 2.7 La corruption est endémique à tous les niveaux de la société et a été décrite comme intégrée au mode de vie du Nigeria. La Commission des crimes économiques et financiers (EFCC) et la Commission indépendante sur les pratiques de corruption et autres délits (ICPC) sont activement engagées dans la lutte contre la corruption. Cependant, elles sont dotées de ressources insuffisantes et sont parfois perçues comme influencées par l'exécutif. La corruption, en particulier l'utilisation de l'argent en politique, entrave considérablement le développement de la démocratie constitutionnelle au Nigeria et sape les principes de bonne gouvernance.
- 2.8 Le Nigeria est signataire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Les femmes nigérianes, comme les femmes de la plupart des sociétés traditionnelles d'Afrique, font néanmoins l'objet de discrimination et de marginalisation en raison de pratiques et croyances culturelles préjudiciables. Les femmes sont largement sous-représentées dans les organes de prise de décision électifs et non-électifs au niveau fédéral et des États. Les appels à des mesures de discrimination positive n'ont pas encore été pris en compte. Une discrimination positive contribuerait grandement à assurer l'inclusion et la participation quantitative et qualitative des femmes dans la vie publique et les instances de prise de décision. Elle permettrait d'inscrire les problèmes des femmes au programme de développement national.
- 2.9 Le Nigeria a signé la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC), mais les droits des enfants ne sont pas encore bien établis. Seuls 18 États sur 36 ont à ce jour mis en œuvre la Loi sur les

droits de l'enfant. Certaines pratiques traditionnelles dominantes violent les droits de l'enfant. Il s'agit pour l'essentiel des mutilations génitales féminines (MGF) et des mariages précoces forcés. D'autres sujets de préoccupation sont les taux élevés de mortalité infantile et juvénile, la traite, le viol et le harcèlement sexuel des enfants, le travail des enfants, les enfants vivant dans les rues, le manque d'enseignement de qualité et l'inégalité des sexes. Un effort holistique et multisectoriel est nécessaire de la part de toutes les parties concernées pour améliorer la situation critique des enfants.

- 2.10 La prise en charge des groupes vulnérables, notamment les handicapés et les pauvres, a été largement laissée aux familles, avec peu d'intervention du gouvernement. Le Nigeria a signé mais n'a pas encore ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées (PH). En conséquence, les droits des PH ne sont pas suffisamment protégés et promus au niveau fédéral et dans plusieurs États. La plupart ont des lacunes en termes de politiques et de cadres institutionnels nécessaires et de ressources adéquates pour protéger les PH. Il n'existe à l'heure actuelle pas de loi ou de politique traitant spécifiquement des droits des PH. Il existe des personnes déplacées dans le pays et des réfugiés au Nigeria, mais les services qui leur sont dédiés sont inadéquats. Leur accessibilité aux tribunaux est faible, et les camps de réfugiés sont surpeuplés. Le Nigeria est invité à élaborer des cadres juridiques et politiques afin de protéger les droits des groupes vulnérables.
- 2.11 Depuis 1999, le Nigeria a fait de grands progrès en vue de la construction d'une société démocratique. Cependant, plusieurs initiatives sont encore nécessaires pour consolider ce qui a été réalisé jusqu'à présent. La révision de la Constitution pour faire face à la suprématie de l'exécutif, la gestion de la crise du Delta du Niger, la lutte contre la distribution inégale des ressources, la redéfinition du rôle des chefs traditionnels, la lutte contre la corruption, la dépolitisation de la fonction publique et la constitutionnalisation d'une discrimination positive pour tous les groupes vulnérables sont des domaines qui nécessitent une action urgente.

3.2 Gouvernance et gestion économiques

- 2.12 Le Nigeria est un pays de paradoxes. Le pays a le potentiel nécessaire pour construire une économie prospère, réduire la pauvreté de manière significative et fournir des services sociaux et économiques de base dont sa population a besoin. Cependant, 29 ans de mauvaise administration militaire, de politiques incohérentes et mal conçues, de dominance du secteur public dans la production et la consommation ainsi que de corruption débridée et de recherche de rente ont prélevé leur tribut sur le potentiel de développement du pays. Ce chapitre s'est refermé en laissant le pays miné par des taux élevés de pauvreté et de chômage, des infrastructures insuffisantes, des taux de croissance faibles, ainsi qu'une insécurité et criminalité généralisées.
- 2.13 Le Nigeria est le plus grand producteur de pétrole d'Afrique et le septième plus grand producteur de pétrole dans le monde. Ses réserves de pétrole sont estimées à 36,2 milliards de barils. De nouveaux puits de pétrole sont régulièrement découverts. Les réserves devraient augmenter pour atteindre environ 40 milliards de barils. La force économique du pays provient donc en grande partie de sa richesse pétrolière et gazière. Ce secteur a contribué à 95 pour cent des recettes d'exportation, 78 pour cent des recettes publiques, et 21,93 pour cent du produit intérieur brut (PIB) en 2006. En 2006, l'agriculture (32,5 pour cent), le commerce de gros et de détail (13,5 pour cent), l'industrie (hors pétrole) (2,9 pour cent) et d'autres secteurs (1,5 pour cent) faisaient partie des contributions sectorielles au PIB.

- 2.14 L'importance croissante du pétrole a apporté avec elle de nombreux avantages. Il s'agit des excédents substantiels sur le compte courant de la balance des paiements, permettant au pays d'accroître ses réserves de change et de réduire sa dette extérieure, des augmentations des recettes fiscales du gouvernement, qui fournissent la latitude fortement nécessaire à la gestion du budget, et de l'augmentation des liquidités dans le secteur financier, ce qui facilite des réformes ainsi qu'une consolidation et une rationalisation d'envergure. Cependant, la dépendance excessive au pétrole a également été associée à un certain nombre d'inconvénients. Ceux-ci sont la négligence d'autres secteurs importants de l'économie, tels que l'agriculture et la fabrication, l'augmentation de la vulnérabilité du marché pétrolier aux chocs extérieurs, le fait de négliger de recueillir et d'administrer d'autres formes d'imposition, ainsi que des conséquences négatives sur l'environnement.
- 2.15 Comme indiqué précédemment, l'administration Obasanjo, qui a rétabli la démocratie en 1999, a pris des mesures audacieuses visant au redressement économique à travers le programme de réforme économique NEEDS. Cette stratégie visait à accélérer la croissance économique, à réduire la pauvreté et à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le programme NEEDS a été en outre consolidé par le gouvernement actuel grâce à l'introduction d'un programme en sept points pour le développement du Nigeria dans le cadre d'une vision plus générale, appelée Vision 2020. Cette vision envisage de positionner le pays comme l'une des 20 économies les plus développées au niveau international d'ici 2020.
- 2.16 Ces réformes ont largement réussi à inverser les déséquilibres macroéconomiques dont le Nigeria a souffert pendant la plus grande partie de la période de mauvaise gestion politique. Les indicateurs macroéconomiques du pays montrent des améliorations significatives. Une croissance modeste du PIB et une inflation plus faible sont constatées. La croissance du PIB réel en 2006 a été estimée à 5,67 pour cent, et l'inflation a chuté à 8,2 pour cent environ, contre 18 pour cent en 2005. Des progrès ont également été réalisés dans les domaines de la réforme du secteur financier, de la gestion de la dette, de l'accumulation de réserves de change, de la stabilité du taux de change et de la lutte contre la corruption. En dépit de ces développements positifs, l'économie nigériane est toujours confrontée à de nombreuses et graves difficultés.
- 2.17 Les informations officielles étaient insuffisantes pour permettre aux dates de signature, d'adhésion et de ratification des normes et des codes de gouvernance et de gestion économiques d'être documentées. Cependant, il a été noté que le Nigeria avait adopté la plupart des normes et des codes pertinents pour son adhésion au Fonds monétaire international (FMI) et à la Banque mondiale. Il s'agit de l'adoption des Lignes directrices pour la gestion de la dette publique, du Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière, des Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace, et du Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques du FMI.
- 2.18 Les politiques macroéconomiques actuelles sont menées par le cadre NEEDS. Celles-ci visent à stabiliser l'économie à court terme, à atteindre l'équilibre intérieur à moyen terme, et à tirer l'économie vers l'équilibre de la balance extérieure à moyen et à long terme. La gestion macroéconomique vise à assurer une croissance non inflationniste élevée et soutenue. Le programme de réforme a reçu un sérieux coup de fouet en décembre 2006 lorsque le FMI a examiné et approuvé un Instrument de soutien à la politique (ISP) de deux ans pour le Nigeria. L'ISP vise à aider le gouvernement à maintenir des politiques macroéconomiques prudentes, à renforcer les institutions financières, et à créer un environnement propice au développement d'un secteur privé robuste.

- 2.19 Le gouvernement a tenté de contenir les déficits budgétaires en les limitant à 3 pour cent du PIB et en réduisant les taux d'inflation à un seul chiffre. En outre, le gouvernement a stabilisé le taux de change, a augmenté les réserves en devises à environ 40 milliards d'USD en 2006 et a enregistré une forte croissance économique d'un peu plus de 6 pour cent en 2005 et 2006. Cela inclut une forte croissance hors secteur pétrolier d'environ 8 pour cent. La dette publique a également été maintenue à des niveaux durables depuis que l'allègement de la dette a été obtenu en vertu de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Cela a considérablement amélioré la cote de crédit souverain du Nigeria.
- 2.20 En dépit de ces développements positifs, la politique macroéconomique reste limitée par une base de recettes faible. Cela découle des niveaux élevés de fraude fiscale, de la lenteur des progrès en matière de diversification de l'économie, du fort taux de chômage et de la vulnérabilité aux chocs et à l'insécurité (principalement dans le secteur du pétrole). En outre, le secteur privé est confronté aux défis des forts taux d'intérêt, des mauvaises infrastructures physiques et d'un environnement administratif et institutionnel pesant.
- 2.21 La mise en œuvre des politiques gouvernementales est progressivement devenue plus ouverte, transparente et prévisible. Cela est principalement dû à l'adoption du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), à la Stratégie sectorielle à moyen terme (MTSS) et au Document de stratégie budgétaire. L'accessibilité du budget au grand public a également été facilitée.
- 2.22 Des progrès significatifs ont été accomplis dans le renforcement du cadre juridique et institutionnel nécessaire à une bonne gestion des finances publiques. L'introduction du CDMT, le Comité de gestion de trésorerie (CMC), la formule de partage des recettes entre les autorités au niveau fédéral, des États et des collectivités locales et des améliorations dans le processus de passation des marchés ont largement contribué à la gestion prudente des finances publiques. Cependant, les performances au niveau des États et des collectivités locales restent encore insuffisantes.
- 2.23 La corruption et la fraude sont endémiques au Nigeria et continuent à préoccuper la plupart des parties prenantes. On estime que les cas de corruption et de blanchiment d'argent dans le secteur public sont très nombreux. La lutte contre ces maux économiques semble avoir été une priorité pour le gouvernement fédéral depuis 1999. Cela est illustré par l'introduction de nombreuses réformes et initiatives législatives visant à lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent. Cependant, les efforts des agences de lutte contre la corruption sont entravés par d'importantes contraintes de capacité dans leurs tentatives de faire efficacement face à ces problèmes. Le défi d'étendre la guerre contre la corruption aux niveaux des États et des collectivités locales subsiste.
- 2.24 Le Nigeria apprécie le rôle essentiel que joue l'intégration régionale pour promouvoir le commerce, la compétitivité internationale et le développement. Sa participation à la CEDEAO, à l'UA et au NEPAD est considérée comme importante pour atteindre cet objectif. Le défi reste de progresser plus rapidement vers une intégration complète, en particulier concernant certains des objectifs de la CEDEAO.
- 2.25 Le Nigeria a sans aucun doute accompli des progrès significatifs dans les domaines de la stabilisation macroéconomique et de la croissance depuis 1999. Des défis subsistent cependant. Le Panel du MAEP recommande que

le Nigeria consolide ses efforts visant à diversifier l'économie de manière à réduire l'impact des chocs, à encourager le développement tiré par le secteur privé, à améliorer les infrastructures, à créer un environnement propice au développement des entreprises, à réduire le chômage des jeunes, à rationaliser et à transformer la fonction publique et à combattre la corruption de manière plus décisive et agressive.

3.3 Gouvernance d'entreprise

- 2.26 La grande taille du Nigeria, ses ressources abondantes, sa grande population, sa base robuste en termes de ressources humaines et une importante classe moyenne suggèrent qu'il existerait des possibilités de développement du secteur privé. Cependant, comme cela est le cas pour de nombreux pays africains, le Nigeria connaît des problèmes de gouvernance et des contraintes de capacité systémiques. Ces problèmes ont conduit à une croissance et une transformation économiques limitées. L'économie nigériane est très peu compétitive. Elle est caractérisée par une grande économie informelle, des niveaux élevés de chômage, des coûts élevés pour faire des affaires et un capital improductif significatif, entre autres. En dépit de sa riche dotation en ressources minérales, le Nigeria enregistre la troisième plus grande concentration de personnes pauvres au monde.
- 2.27 Le Nigeria a déclaré sans équivoque son engagement au capitalisme de libre entreprise. Cependant, son orientation visant la répartition des ressources plutôt que la création de richesse sape la croissance dans le secteur privé. Selon le NEEDS, le secteur privé est dominé par quelques grandes multinationales qui dépendent fortement des importations. Elles fonctionnent en grande partie comme des enclaves et n'ont aucune relation avec la plupart des petites et moyennes entreprises (PME) ou le secteur informel très développé dans le pays. Cela débouche sur une recherche de rente et une culture de dépendance au soutien et aux contrats du gouvernement improductive et excessive. La création de richesse durable sera difficile et la réduction de la pauvreté impossible si la gouvernance d'entreprise n'est pas améliorée.
- 2.28 Il existe une prise de conscience croissante que des mesures sont nécessaires pour lutter contre la mauvaise gouvernance dans les secteurs public et privé du Nigeria, en particulier dans l'économie. Des actions spécifiques ont visé à l'amélioration de la gestion du secteur public et de la lutte contre la corruption. Des efforts sont également déployés pour améliorer la qualité des infrastructures physiques et économiques. Dans le cadre de cette initiative, le Comité de la gouvernance d'entreprise des entreprises publiques au Nigeria (CCGPCN) a été créé en 2003. Son mandat consiste à identifier les faiblesses dans la pratique de la gouvernance d'entreprise au Nigeria et à élaborer les changements nécessaires qui permettront d'améliorer les pratiques de gouvernance d'entreprise dans le pays.
- 2.29 Le CCGPCN a créé le Code de gouvernance d'entreprise du Nigeria. Le code vise à inculquer les principes de la gouvernance d'entreprise garantis par les normes internationales, en particulier les directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et les rapports Cadbury et King. En outre, la Commission des titres et de la Bourse (SEC) possède un code de conduite pour les opérateurs et les employés du marché des capitaux. De nouveaux codes de conduite ont également été élaborés pour améliorer et compléter ceux qui existent déjà suite à la consolidation du secteur bancaire. Malgré les progrès accomplis, les questions de gouvernance d'entreprise ne représentent pas encore une préoccupation régulière au Nigeria -

seulement 40 pour cent des sociétés ont adopté les codes de gouvernance d'entreprise qui sont disponibles. Beaucoup reste encore à faire pour respecter scrupuleusement les codes, normes et principes internationaux.

- 2.30 Les principaux obstacles à la bonne gouvernance d'entreprise au Nigeria sont les régimes juridiques incompatibles, des lois désuètes et l'absence d'application suffisante et de bonne mise en œuvre des lois existantes. Cette mise en œuvre est en outre généralement inefficace. Les lois régissant les activités des entreprises au Nigeria révèlent de nombreuses lacunes sur le plan législatif. Cela indique que la plupart d'entre elles doivent être mises à jour. Notamment, le code pénal ne reconnaît pas la corruption comme un crime. La Loi sur les sociétés et questions connexes (ACAM) doit être modifiée, notamment en matière de sanctions pour violation. La législation concernant le lancement d'alertes, la liberté d'information et les consommateurs n'a pas été adoptée, et le processus législatif est prolongé.
- 2.31 La MEP a également noté des problèmes quant au règlement des différends commerciaux. Le système judiciaire normal ne suffit pas à servir d'option de recours principal des hommes d'affaires. Des systèmes d'enregistrement et de dépôt archaïques se traduisent par nombre d'affaires en souffrance, en particulier au niveau des États. Les litiges sur les marchés financiers sont jugés par le Tribunal d'investissement et des titres (IST), un organisme indépendant doté du même statut que la Haute Cour. Toutefois, la capacité du tribunal doit être améliorée en ce qui concerne sa compétence et son mandat, ainsi qu'en termes de ressources humaines et de technologie.
- 2.32 Des faiblesses existent dans les fonctions de contrôle. Il s'agit de pouvoirs réglementaires qui se chevauchent et de conflits de compétence. Une question connexe est l'imposition multiple, car les mandats des différents niveaux de gouvernement ne sont pas rapprochés et délimités de façon efficace pour certaines questions concernant les licences et l'enregistrement des entreprises. Il est nécessaire de renforcer le cadre juridique de surveillance, entre autres pour le marché des capitaux, les prestations de retraite et les secteurs de la sécurité, de l'environnement et de l'énergie. D'autres problèmes sont liés à des questions politiques et à l'interférence avec l'autonomie des organes de contrôle. Le RAEP a également identifié une pénurie alarmante de capacités et un manque de compétences appropriées dédiées à la surveillance réglementaire.
- 2.33 Dans le cadre de ses efforts pour repositionner l'économie et accélérer le processus de croissance et de développement, le Nigeria s'est lancé dans l'un des plus vastes programmes de privatisation d'Afrique. Plus de 100 entreprises publiques ont été ciblées pour un transfert au secteur privé dans près de 14 secteurs de l'économie. Ils couvraient les secteurs de l'électricité, du pétrole et du gaz, des télécommunications et des transports. D'autres efforts accomplis par Le Nigeria pour promouvoir l'investissement incluaient l'utilisation de mesures incitatives comme des exonérations, des déductions et des concessions fiscales. Le pays a également reconçu l'Autorité des zones de traitement des exportations du Nigeria (NEPZA) et le Conseil de promotion des exportations nigérianes (NEPC), afin de promouvoir efficacement ses exportations. En outre, le Nigeria a établi un Centre d'investissement à guichet unique (OSIC), une autre initiative clé visant à promouvoir l'investissement. L'OSIC est destiné à raccourcir et à simplifier les procédures administratives pour la délivrance d'agrément, de permis et de licences pour les entreprises, ainsi que pour les constitutions de sociétés. Treize organismes participent maintenant à l'OSIC.
- 2.34 En dépit de ces initiatives, l'investissement est limité par l'insuffisance des infrastructures, en particulier en matière de routes et d'approvisionnement

en électricité. Une mauvaise mise en œuvre des politiques limite l'accès aux fonds, et le capital est coûteux. L'environnement des affaires doit être amélioré en termes de sécurité des personnes et des biens. Favorisant l'instabilité politique, l'enlèvement et la prise d'otages dans la région du Delta du Niger productrice de pétrole, ainsi que les meurtres commandités (et les enquêtes infructueuses par la police) sont particulièrement inquiétants.

- 2.35 Les principaux défis de développement sont la façon de traiter avec le grand secteur informel en expansion, et la manière de stimuler la croissance des PME, dont les problèmes incluent l'accès au financement et la pénurie de compétences. La Banque centrale du Nigeria (CBN) entreprend un certain nombre d'activités de développement par le biais de programmes tels que le Régime de garantie de crédit agricole, le Programme de surveillance des matières premières, le régime de microfinancement, le Régime de participation au capital des petites et moyennes entreprises (SMEEIS), le Régime de refinancement et d'escompte et le Régime de soutien au crédit agricole. Toutefois, les efforts pour améliorer l'accès au financement par le secteur informel devraient aller au-delà de la création d'institutions. Ils devraient se concentrer sur l'amélioration de la mise en œuvre efficace des lois et des régimes existants afin de permettre aux PME d'accéder au financement de façon efficace, et de favoriser un environnement propice à leurs activités.
- 2.36 Les crimes économiques et financiers, tels que la fraude au paiement à l'avance (« 419 ») et le blanchiment d'argent, ont eu des conséquences graves pour le Nigeria, notamment un impact sur les flux d'investissement direct étranger (IDE) dans le pays en raison d'un manque de confiance des investisseurs. La lutte contre ces crimes se fait principalement par le biais de lois telles que la Loi sur les pratiques de corruption et autres délits connexes, la Loi EFCC, la Loi sur le blanchiment d'argent et la Loi (d'interdiction) du blanchiment d'argent. Ces lois contiennent des dispositions complètes interdisant le blanchiment du produit d'un crime ou d'un acte illégal. Elles fournissent également des sanctions appropriées. Toutefois, les observateurs estiment que sa mise en œuvre est inefficace. Le Nigeria continue d'être entravé par une corruption systémique et ses auxiliaires invalidants - les pots de vin, la concussion, la fraude aux paiements à l'avance et le népotisme. Afin d'améliorer la situation, il est important de veiller à ce que toutes les garanties nécessaires, notamment la protection des lanceurs d'alerte, soient mises en place. Cela contribuera à exposer les pratiques commerciales contraires à l'éthique et corrompues. Les médias ont également un rôle à jouer en tant que gardien. Cependant, cette fonction de surveillance dans l'intérêt public a été exercée de façon inefficace en raison du clientélisme des médias et de l'expertise limitée en matière de journalisme d'investigation et de reportage.
- 2.37 Le Nigeria fait des demandes accrues aux organisations de grandes entreprises d'une plus grande responsabilité sociale. Les parties prenantes estiment que les entreprises ne font pas assez en termes d'investissement social. La prise de conscience et la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) sont généralement faibles de la part des sociétés comme des futurs bénéficiaires. L'interprétation des sociétés d'une bonne citoyenneté d'entreprise et de RSE repose en grande partie sur des notions philanthropiques et altruistes. Une grande partie de l'accent du RSE au Nigeria a tendance à être placé sur les multinationales et les grandes entreprises productrices de pétrole. Toutefois, les PME et d'autres

entreprises nationales peuvent également jouer un rôle actif dans la sensibilisation des communautés et la défense de la RSE. On note toutefois le sentiment que les ONG, les organisations communautaires et les OSC sont faibles, manquent de démocratie interne, et font preuve d'une transparence et d'une responsabilité limitées. Les partenariats public-privé, en tant que vecteurs de développement, ne sont pas assez utilisés au Nigeria.

2.38 Le Nigeria a été le premier pays africain à s'inscrire à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en 2003. L'ITIE nigériane vise à un respect du droit et à assurer la transparence dans les paiements par l'industrie extractive. La fraude aux paiements à l'avance (communément appelée « 419 », en référence à l'article 419 au chapitre 38 du code pénal nigérian qui traite de la fraude) est une escroquerie financière qui persuade les gens à avancer de grosses sommes d'argent dans l'espoir de faire un gain encore plus important. Il s'agit essentiellement de fraude commise à l'aide de fausses allégations, identités et postes et, dans la plupart des cas, concernant des propositions intéressantes mais inexistantes. Les sociétés et leurs relations avec le gouvernement et les entités liées au gouvernement. Les premiers audits financiers, physique et de processus complets et indépendants des secteurs du pétrole et du gaz nigériens, couvrant la période 1999-2004, ont été finalisés en avril 2006. Les audits ont constaté qu'il était possible d'utiliser davantage l'informatique pour améliorer les contrôles et éliminer les incohérences découlant des informations en double, et que la transparence pourrait être améliorée par un plus grand partage des données.

Commented [MJ1]: This sentence is incomplete in English

2.39 Le Nigeria est confronté aux conséquences négatives sur l'environnement de la production de pétrole. Le Nigeria a également connu une explosion démographique qui, s'ajoutant à un manque de réglementation de l'environnement, a causé des dommages importants à l'environnement du Nigeria, en particulier dans la région du Delta du Niger. L'explosion démographique, en particulier à Lagos, a mis une pression énorme sur les ressources des collectivités de la ville. Le Nigeria est confronté à des défis environnementaux liés à la désertification et à la très forte pollution de l'air dans des villes surpeuplées comme Lagos. Malgré le cadre environnemental réglementaire existant, des inquiétudes persistent sur le fait que ce qui est fait ne suffit pas pour sensibiliser les entreprises et les communautés aux questions environnementales.

2.40 Les lois du travail du pays sont considérées comme suffisamment robustes, mais des défis importants existent quant à leur mise en œuvre. La pauvreté et le chômage sont très prononcés. Ils font que l'application de la loi sur le salaire minimum est un objectif qui ne peut être atteint. La sécurité au travail est également discutable. Les employeurs des entreprises ne parviennent généralement pas à étendre aux femmes leurs droits en vertu de la législation du travail. Le travail des enfants est interdit, mais les lois sont violées plus souvent qu'elles ne sont mise en œuvre de façon efficace. D'autres questions pertinentes relatives au travail nécessitant une attention particulière incluent la précarisation du personnel, le manque d'accès à l'information par les employés, le harcèlement sexuel, la discrimination entre les sexes, et l'insuffisance des politiques au lieu de travail sur le virus de

l'immunodéficience humaine (VIH) et le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA).

- 2.41 L'industrie du cinéma du Nigeria - Nollywood - fait partie de l'économie du savoir émergente en Afrique. Afin de protéger ses artistes, le Nigeria est devenu un adhérent enthousiaste à la Convention internationale protégeant la propriété intellectuelle. Cependant, comme avec la plupart des questions de gouvernance au Nigeria, la souscription et la mise en œuvre efficace ont tendance à diverger. La MEP a été informée de plusieurs cas de piraterie et d'infraction au droit d'auteur, notamment concernant les livres. Il est important que le Nigeria améliore et renforce son régime de droits de propriété intellectuelle dans le but de contribuer à élargir ses nouvelles industries créatives, telles que Nollywood.
- 2.42 Sur les 20 millions de Nigériens qui détiennent des actions dans des entreprises publiques et privées, beaucoup sont des actionnaires minoritaires ignorants de leurs droits. Les associations d'actionnaires et les investisseurs institutionnels devraient intensifier leurs efforts pour s'assurer que les intérêts de tous les actionnaires sont protégés. La fragmentation excessive apparente de la voix des actionnaires ne présage rien de bon pour un cadre institutionnel durable.
- 2.43 Le régime de l'audit au Nigeria n'est pas solide. Les normes internationales d'audit n'existent pas dans le pays. Les auditeurs sont invités à suivre les Normes internationales d'audit, bien que cela ne soit pas obligatoire. L'adhésion aux normes d'audit et à l'éthique professionnelle est inadéquate. En outre, les codes d'éthique des auditeurs au Nigeria ne sont pas conformes aux normes internationales. Les cabinets comptables nigériens ne sont pas empêchés de fournir des services d'audit et de conseil au même client, créant ainsi des conflits d'intérêts potentiels. Les mécanismes d'application et de conformité de la Commission des affaires des entreprises (CAC) sont très faibles, et les pénalités sont souvent dépassées. La plupart des entreprises ne respectent pas l'obligation de déposer une copie de leurs états financiers audités et des rapports des administrateurs. La CAC, cependant, met rarement des sanctions en application.
- 2.44 Le niveau de gouvernance qui existe aujourd'hui au Nigeria ne fait pas état d'un contrôle suffisant des conseils d'administration. De nombreuses entreprises nigérianes sont défaillantes dans les domaines de la communication et de la transparence. La mauvaise gouvernance d'entreprise a fait que des initiés ont dépouillé des sociétés de leurs actifs par divers moyens. Les administrateurs ont parfois manqué à leurs obligations fiduciaires de protéger les biens et les intérêts de l'entreprise. Il existe des cas de rapports inexacts, parfois délibérément trompeurs, rédigés par des sociétés. Ces dernières sous-déclarent les bénéfices afin d'échapper à leurs assujettissements à l'impôt, et surestiment la viabilité financière et les liquidités des entreprises afin de maintenir la confiance des investisseurs de façon injustifiée, même lorsque les entreprises sont défaillantes. Il existait un accord général parmi les participants que la fréquence des charlatans - des personnes non qualifiées prétendant détenir un savoir et d'autres compétences dans leur domaine - dans certaines professions (notamment le courtage d'assurance) pouvait ne pas être l'exception. Les charlatans et les contrevenants ont tendance à être protégés par des « parrains » et la culture d'impunité dominante.

2.45 Le mérite comme norme de désignation des administrateurs dans le secteur public est une notion faible par rapport au secteur privé. Les sociétés dans le secteur public sont influencées en grande partie par les tendances politiques du moment, auxquelles s'ajoute un zonage géographique. Les dirigeants de nombreuses sociétés cotées ne créent pas de fonctions d'organisation et de soutien dédiées à la surveillance et à l'organisation, ou conçues pour donner des instructions au personnel, ou les informer, quant aux politiques et procédures de l'entreprise. Des faiblesses dans la gestion stratégique caractérisent la situation du secteur des entreprises nigérianes. Davantage de femmes devraient également être promues à des postes de direction et à des postes stratégiques dans les entreprises.

3.4 Développement socioéconomique

2.46 Le Nigeria est un pays de paradoxes extrêmes, où la pauvreté est généralisée et endémique au sein d'un milieu d'abondance. Le pays est riche en ressources humaines et naturelles, notamment en pétrole et en gaz. Il existe aussi beaucoup de gisements minéraux tels que du charbon, de l'or et du soufre. Avec un PIB réel de 58,4 milliards d'USD et une population d'environ 140 millions, le Nigeria est l'une des quatre plus grandes économies en Afrique et est de loin le pays le plus peuplé du continent. Malgré cette riche dotation en ressources humaines et naturelles, le PIB par habitant du Nigeria n'est que d'environ 752 USD. La pauvreté est généralisée, avec environ 54 pour cent de la population vivant avec moins de 1 USD par jour.

2.47 Malgré une pléthore de politiques et programmes de développement, le niveau du développement économique du Nigeria au cours des quatre dernières décennies a été décevant. L'économie du pays est toujours dominée par le secteur de la production primaire. L'agriculture, qui est principalement le domaine de paysans à productivité faible et en baisse, représentait 42 pour cent du PIB, suivi par le pétrole brut (22 pour cent). Le secteur secondaire, en particulier la fabrication, a stagné entre 3,7 pour cent et 3,8 pour cent du PIB. Cela fait du Nigeria un des pays les moins industrialisés d'Afrique. Le chapitre 4 montre que la prédominance du pétrole brut a entraîné dans son sillage une vulnérabilité accrue aux prix volatiles des matières premières. Ceci, également, a eu de lourdes conséquences pour la stabilité et le développement socioéconomique.

2.48 Sans surprise, le Nigeria est mal classé en termes d'indices de développement humain. Dans son rapport sur le développement humain pour l'année 2007/2008, le Programme de développement des Nations unies (PNUD) a classé le Nigeria 157^e position sur 177 pays - en baisse par rapport à sa place de 148^e sur un total de 173 en 2003. L'indice de développement humain du pays de 0,453 en 2005 est inférieur à l'indice moyen de l'Afrique sub-saharienne (0,515), bien qu'il soit légèrement au-dessus de la moyenne pour les pays de la CEDEAO (0,434). Avec 78 pour cent de la population vivant dans des zones rurales, les ruraux pauvres représentent le plus grand segment parmi les pauvres. Ils souffrent grandement de la prestation de services publics insuffisants.

- 2.49 Pour tenter de relever les nombreux défis auxquels est confronté le pays, en particulier les niveaux élevés de pauvreté, le gouvernement fédéral a mis au point NEEDS, l'une des stratégies les plus complètes de lutte contre la pauvreté et de stimulation de la croissance en Afrique.
- 2.50 La préparation de NEEDS a été suivie par la version destinée aux États, appelée Stratégie d'autonomisation et de développement économique des États (SEEDS). À partir de 2006, en accord avec les équivalents nationaux et les États, les collectivités locales ont développé la Stratégie d'autonomisation et de développement économique locale (LEEDS) avec le soutien de bailleurs de fonds (notamment le PNUD).
- 2.51 Dans le cadre de NEEDS, le Nigeria a mis au point un certain nombre de programmes de lutte contre la pauvreté. Le plus notable d'entre eux est le Programme national d'éradication de la pauvreté (NAPEP). Il est prévu que le programme atteigne les objectifs de NEEDS en conformité avec l'OMD de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté d'ici 2015. Le programme espère réaliser cet objectif en augmentant la demande des pauvres en matière d'éducation et de santé de base, et en les encourageant à participer à des activités génératrices de revenus.
- 2.52 Malgré la baisse signalée de la pauvreté à 54 pour cent, l'économie du Nigeria a du mal à utiliser la grande richesse du pays en combustibles fossiles comme moyen de réduire la pauvreté endémique qui affecte de nombreuses personnes. Un grand nombre de Nigériens sont piégés dans une pauvreté à long terme qui se transmet de génération en génération. Les économistes appellent la coexistence de vastes richesses naturelles et de pauvreté personnelle extrême dans les pays en développement comme le Nigeria la « malédiction des ressources ». Le pays semble aussi manquer de lignes directrices pour mesurer la pauvreté.
- 2.53 L'agriculture, la principale source de subsistance, est négligée malgré la vaste quantité de terres arables du Nigeria. Bien que la MEP reconnaisse les récents efforts que le gouvernement fédéral a déployés pour promouvoir le développement agricole, tels que la formation aux compétences agricoles dans 21 centres, il reste encore beaucoup à faire pour moderniser l'agriculture.
- 2.54 Bien que le Nigeria, au sein de la communauté internationale, se soit engagé à la réalisation des OMD, notamment l'engagement de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, les résultats sont imprévisibles. Selon le rapport d'avancement de 2004 sur les OMD, le Nigeria a progressé vers la réalisation de plusieurs objectifs, mais a été défaillant sur d'autres. Plus précisément, le Nigeria a fait des progrès modestes en matière de fourniture d'éducation primaire universelle, de protection de l'environnement et de développement d'un partenariat pour le développement mondial. Cependant, le pays est à la traîne en termes d'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, de réduction de la mortalité juvénile et maternelle et de la lutte contre les maladies telles que le VIH, le SIDA et le paludisme.
- 2.55 Le Nigeria a adopté l'éducation primaire universelle gratuite comme politique nationale dans les années 1970. Cela a conduit à une augmentation

massive des effectifs dans les écoles primaires. En conformité avec les objectifs de la politique NEEDS, le gouvernement a récemment entrepris des réformes structurelles et institutionnelles pour améliorer la prestation des services. Le gouvernement a introduit l'éducation de base universelle (UBE), dans la Loi sur l'éducation de base obligatoire, gratuite et universelle de 2004, en vue de réviser l'éducation primaire universelle. Bien que l'UBE n'inclue aucun frais de scolarité, le coût élevé des dépenses liées à l'école et les coûts pour les parents (en particulier leur main-d'œuvre) de la scolarisation des enfants empêchent beaucoup d'enfants en âge d'être scolarisés d'aller à l'école.

- 2.56 Le système de soins de santé du Nigeria est également confronté à de nombreux défis et contraintes en matière de fourniture de soins de santé de qualité à tous les Nigériens, en particulier les chômeurs et les pauvres. La couverture du Régime national d'assurance maladie (NHIS) semble être en grande partie exclusive. Cela contredit ses objectifs fixés. La couverture fonctionne principalement pour les besoins en soins de santé des personnes formellement employées. Par conséquent, cela exclut la majorité des Nigériens qui sont au chômage ou qui travaillent dans le secteur informel. Le secteur de la santé est caractérisé par une faible espérance de vie de 46,5 ans, auquel s'ajoute une forte incidence de la tuberculose (TB) et du paludisme.
- 2.57 Le Panel du MAEP estime que la pauvreté endémique et la mauvaise prestation de services au Nigeria peuvent être expliqués par un certain nombre de facteurs. Ceux-ci incluent : le manque de volonté politique forte ; l'absence de mécanismes de suivi et d'évaluation ; la faiblesse du leadership politique, civique et administratif ; la corruption endémique à tous les niveaux de gouvernement et au sein de la société dans son ensemble ; et l'absence d'une approche participative bien établie du développement. Tous ces éléments sont importants pour expliquer le paradoxe de la pauvreté du Nigeria au milieu de l'abondance.
- 2.58 Le manque de politique et de mise en œuvre de programmes efficaces est encore aggravé par un manque de compétences nécessaires chez les fonctionnaires. Cela a été aggravé par le fait que le gouvernement semble être distant par rapport à la population civile.
- 2.59 Le Nigeria a ratifié et mis en œuvre des normes et codes internationaux. Cela est extrêmement louable. Cependant, il a été difficile de trouver des données concrètes sur les normes et codes qui ont été signés par le Nigeria, s'ils ont été ratifiés et mis en œuvre et à quel moment. La raison principale en est que le ministère fédéral de la Justice, qui est responsable de la documentation de ces conventions, a des dossiers incomplets. Cela indique qu'il existe des problèmes organisationnels graves associés à la tenue officielle des dossiers au Nigeria.
- 2.60 La sensibilisation du public aux normes et codes semble également être très faible. Le RAEP signale que la connaissance de l'adoption et de la mise en œuvre par le Nigeria de ces normes et codes semble se limiter à l'élite et aux décideurs.

- 2.61 La Politique nationale d'égalité des sexes du Nigeria vise à intégrer pleinement les femmes dans tous les domaines de la vie selon le principe de l'égalité. Toutefois, peu de progrès ont été accomplis en matière de promotion de l'égalité entre les sexes pouvant être attendu après la ratification par le Nigeria de la CEDAW en 1985. Il existe une forme de discrimination positive pour augmenter la proportion de femmes occupant des postes au sein du gouvernement fédéral et pour accroître la proportion de filles dans les écoles. Cependant, les écarts de genre subsistent, d'une manière inacceptable, encore trop important dans les deux cas. L'une des principales raisons à cela est que la Politique nationale d'égalité des sexes n'a pas réussi à atteindre son objectif principal et préliminaire d'intégrer la CEDAW dans les lois fédérales et au niveau des États. D'autres obstacles à la politique sont profondément ancrés dans les croyances et les pratiques culturelles et religieuses. Un élément positif réside dans le fait qu'il existe un certain nombre de petites OSC qui mettent en œuvre des programmes dans des domaines comme les MGF, la fistule vésico vaginale (FVV) et les mariages précoces. Elles fournissent également un soutien aux veuves et à la scolarisation des filles.
- 2.62 Des mesures participatives ont été réintroduites au Nigeria depuis le retour à un régime démocratique en 1999. Toutefois, une grande partie de la participation à la budgétisation et à la planification du développement a eu tendance à se situer au niveau de l'élite. Cela a créé un fort sentiment auprès du public que l'attribution des fonds publics du gouvernement manque de transparence. Il semble être indûment influencé par des facteurs comme le « parrainage », la corruption et l'influence politique. En outre, la large participation envisagée par NEEDS n'a pas été suffisamment concrétisée aux niveaux des États et des collectivités locales avec SEEDS et LEEDS. De façon générale, la participation insuffisante des parties prenantes dans le processus de développement est une limite grave et fondamentale pour la gouvernance démocratique au Nigeria.

3. BONNES ET MEILLEURES PRATIQUES

Démocratie et bonne gouvernance politique

- *Le rôle du Nigeria dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix, en particulier dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest.* Le Nigeria a montré un leadership fort et engagé au sein du Groupe de surveillance de la CEDEAO (ECOMOG), et a été actif dans la résolution de conflits dans des pays tels que le Libéria et la Sierra Leone, pour n'en citer que quelques-uns. Le leadership fort et engagé du Nigeria à cet égard a été renforcé par la fourniture du personnel militaire nécessaire accompagné d'une assistance logistique.
- *Le Conseil d'État est une structure innovante.* Il offre un forum pour donner des conseils non partisans à la tête de l'exécutif de la fédération sur des questions délicates et controversées comme les conflits, la répartition de la richesse nationale, et les aspirations des États contre l'hégémonie fédérale. Une caractéristique clé du Conseil d'État est sa composition large et variée. Il intègre la direction d'élite du Nigeria et comprend, entre autres, tous les anciens présidents, présidents de la Cour suprême, présidents du Sénat,

présidents de la Chambre des représentants, gouverneurs et procureurs généraux. Cela rend ses décisions généralement crédibles et acceptables pour la population.

- Le *Principe du caractère fédéral* est un principe constitutionnel visant à promouvoir l'unité nationale et l'égalité sans distinction de l'origine ethnique. Il inspire une loyauté nationale, préservant ainsi le caractère multiethnique et fédéral de la nation. Il assure qu'aucun État, groupe ethnique ou autre groupe ne soit prédominant au sein du gouvernement ou de ses agences.
- *La déclaration et la publication des actifs du président Yar'Adua comme signal d'engagement vers une bonne gouvernance.* Le président Yar'Adua a adhéré aux prescriptions constitutionnelles et a déclaré ses actifs et passifs au Bureau de code de conduite (CCB). Il est allé au-delà de l'appel du devoir et a rendu sa déclaration publique afin de remplir une promesse de campagne faite au peuple du Nigeria.
- *L'Agence nationale pour l'interdiction de la traite des personnes (NAPTIP)* collabore avec les organismes de sécurité afin de jouer un rôle clé dans l'arrestation et la poursuite des trafiquants de personnes.

Gouvernance et gestion économique

- *Le programme du Corps d'aide technique (TAC).* Fondé en 1987, le TAC nigérian est un instrument de politique étrangère conçu pour fournir une assistance en main-d'œuvre dans tous les domaines du développement humain aux pays sous-développés et en développement de l'hémisphère sud. Il s'agit là d'une des contributions du Nigeria à une coopération efficace en matière de développement socioéconomique entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Il s'agit actuellement du seul service de volontaires géré par un pays africain, qui remet en question l'idée largement répandue que les pays africains reçoivent de l'aide et n'en fournissent pas. Le TAC a donc renforcé les relations existantes entre le Nigeria et les pays bénéficiaires. À une plus grande échelle, il a créé une atmosphère de partenariat là où elle n'aurait pas autrement existé.
- *La consolidation des banques et réformes du secteur financier.* Afin de remédier aux faiblesses dans le sous-secteur, la CBN a lancé un programme général de consolidation des banques. Il en est résulté que le secteur bancaire nigérian est devenu de plus en plus sain et compétitif. En effet, 20 des 25 banques nigérianes se plaçaient parmi les 100 premières banques en Afrique en 2006, et 17 banques nigérianes se plaçaient parmi les meilleures 1000 banques dans le monde. Il n'y en avait aucune en 2005.
- *Les efforts visant à améliorer la gestion des finances publiques en introduisant une procédure établie dans la passation des marchés.* Depuis le retour à la démocratie en 1999, le gouvernement du Nigeria a introduit plusieurs réformes visant à renforcer la gestion des dépenses publiques. Elles incluent l'introduction de niveaux plus élevés de transparence et de

responsabilité en créant l'Unité de contrôle budgétaire et de renseignement sur les prix (BMPIU).

- *La mise en place de l'EFCC et de l'ICPC pour améliorer les efforts de lutte contre la corruption.* En 2007, l'EFCC a enquêté et porté avec succès devant les tribunaux plusieurs affaires de corruption et des affaires de blanchiment d'argent. Elle a récupéré des quantités importantes d'argent public.

Gouvernance d'entreprise

- *L'ITIE.* Le Nigeria est le premier pays africain à adopter l'ITIE. Cela appelle à des vérifications indépendantes des secteurs du pétrole et du gaz visant à promouvoir une culture de la transparence et de la responsabilité pour les compagnies pétrolières et de gaz d'un côté, et pour le gouvernement de l'autre. En outre, le Nigeria a adopté une loi pour améliorer le fonctionnement de cette initiative dans le pays

Développement socioéconomique

- *L'autonomisation des femmes.* Les efforts pour promouvoir une discrimination positive dans l'État de Kebbi incluent : la nomination de davantage de femmes à des postes de direction ; la construction d'écoles supplémentaires et la fourniture d'une éducation gratuite aux niveaux primaire et secondaire ; la création de centres communautaires pour les élèves en décrochage scolaire causé par des mariages précoces ; la construction d'hôpitaux spéciaux pour les femmes et les enfants ; la sensibilisation sur le VIH et le SIDA ; les efforts accomplis pour adopter une loi relative à la violence contre les femmes ; et la prise de diverses initiatives pour l'autonomisation économique, notamment l'octroi de prêts et de formation professionnelle.

4. QUESTIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

- 4.1 La MEP pour le Nigeria a identifié certaines questions qui nécessitent une attention particulière. Ces questions sont regroupées en deux catégories.

Les questions générales sont les questions qui ont été identifiées dans plus d'un domaine de gouvernance. Elles exigent une approche holistique en vue d'un plus large impact sur la qualité de la gouvernance dans le pays.

Dix questions générales ont été identifiées pour le Nigeria :

- La gestion de la diversité et promotion de la construction nationale dans le cadre de la fédération
- La dépendance du pétrole et du gaz et manque de diversification
- Le fléau de la corruption
- La mise en œuvre de politiques et de programmes inefficaces, et mauvaise prestation de services
- Le secteur informel
- Les progrès trop lent vers l'égalité des sexes et promotion limitée des femmes
- La réforme de la politique foncière
- Le rôle des chefs traditionnels dans la gouvernance

- La diaspora et les envois de fonds
- L'indiscipline sociale, le désordre et la réorientation des valeurs

Les questions spéciales sont celles qui sont uniques au Nigeria. Elles incluent la mégapole de Lagos et l'économie de l'industrie cinématographique nigériane (Nollywood).

5. CONCLUSION

Principaux points forts et défis

Points forts

Population, main-d'œuvre et ressources humaines

- 5.1 Avec la plus grande population en Afrique, le Nigeria possède un large vivier de main d'œuvre qualifiée capable de bien gouverner et gérer l'économie de façon efficace.

Base de ressources naturelles

- 5.2 Le Nigeria est le plus grand producteur de pétrole en Afrique et le septième plus grand producteur de pétrole dans le monde. Ce stock de ressources naturelles, qui s'ajoute à son sol fertile et son climat agréable, donne au pays la possibilité de construire une économie prospère, de réduire la pauvreté de façon significative, et de fournir les services sociaux et économiques de base dont sa population a besoin.

Le Nigeria, un acteur dynamique régional et mondial

- 5.3 Le Nigeria est un des géants d'Afrique et une force capable de s'affirmer face au monde. Il fait régulièrement figure d'acteur de premier plan dans la région d'Afrique de l'Ouest et sur le continent africain, en particulier dans les domaines culturel, économique, social et financier.

Défis

Le paradoxe de la pauvreté au milieu de l'abondance

- 5.4 Le plus grand défi à relever pour le Nigeria est de trouver une façon de canaliser la richesse de l'industrie du pétrole et du gaz de manière à parvenir à obtenir un développement socioéconomique. Le Nigeria accueille la troisième plus grande concentration de personnes pauvres dans le monde, et figure parmi les 20 premiers pays dans le monde ayant le plus grand écart entre les riches et les pauvres.

Corruption et blanchiment d'argent

- 5.5 La corruption - à la fois politique et économique - est la principale raison de la pauvreté au Nigeria. La corruption a retardé la croissance et le développement économique, et a contrarié les incitations visant à ajuster les allocations budgétaires aux priorités de développement.

La dépendance au pétrole et les conflits sur les ressources

- 5.6 La dépendance excessive envers le pétrole et, par extension, la dépendance envers le gouvernement central - accompagné de luttes pour les ressources telles que celles présentes dans le delta du Niger - représentent des défis pour la fédération.

La mise en œuvre inefficace de politiques de lois

- 5.7 La mise en œuvre inefficace de politiques de lois, et les inversions de politique, posent de sérieux défis pour la gouvernance.

Réorientation des valeurs, questions d'attitude et impunité

- 5.8 Le Nigeria fait face au défi d'inverser les valeurs et les attitudes issues de son héritage d'histoire militaire.

Perspectives d'avenir pour le Nigeria

- 5.9 En raison de la taille de sa population, de sa diversité ethnique, de sa dotation en ressources, de l'esprit « c'est possible » de son peuple, de son capital intellectuel relativement important et du rôle positif éprouvé qu'il a joué, et joue encore, au sein d'initiatives panafricaines essentielles telles que la résolution des conflits et la consolidation de la paix, le Nigeria a le potentiel d'occuper une position de leader sur le continent et même dans le monde. Cependant, pour atteindre cet objectif et son objectif déclaré de devenir l'un des 20 économies émergentes d'ici 2020, le Nigeria a besoin d'un leadership visionnaire et transformateur à tous les niveaux de la société. Il a besoin de dirigeants qui soient engagés et prêts à sacrifier une aspiration personnelle pour le bien collectif.